

STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE VINGT-SEPT NOVEMBRE
A 14 H 00
Durée : 2h15

A LA REQUETE DU :

Crédit Industriel et Commercial CIC, SA au capital de 611 858 064 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 542 016 381, dont le siège social est situé à PARIS (75009), 6, avenue de Provence,

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

EN AGISSANT EN VERTU DE :

- LA GROSSE DUMENT FORME EXECUTOIRE D'UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021, SIGNIFIE ET DEFINITIF AINSI QUE L'ATTESTE LE CERTIFICAT DE NON-APPEL DELIVRE PAR MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF DE LA COUR D'APPEL DE PARIS EN DATE DU 8 DECEMBRE 2021.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE AVEC SOMMATION PRECEDEMMENT SIGNIFIE PAR ACTE DE MON MINISTERE EN DATE DU 9 NOVEMBRE 2023.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R322-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

LAQUELLE M'EXPOSE :

- Devoir procéder ce jour à la description d'un bien situé 50 rue René Alazard 93170 BAGNOLET, cadastré /
 - Section G n° 76, lieu-dit 50, rue René Alazard pour 4 ares, 99 centiares,
 - Section G, n° 79, lieu-dit 107 avenue de la Dhuy pour 75 centiares ;
 - Lot n° 106, rez-de-chaussée, emplacement de voiture portant le n° 6,
 - Lot n° 107, au rez-de-chaussée, un emplacement de voiture portant le n° 7,
 - Lot n° 115, premier étage, local d'habitation portant le n° 1, comprenant local à aménager et droit de jouissance exclusive du jardin.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

POURSUIVANT :



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Clémence COTI, Commissaire de Justice associée au sein de la SELARL KSR & Associés, société titulaire d'un office de commissaire de justice – Philippe KLEIN, Gérard SUISSA, Stéphanie ROBILLARD et Clémence COTI, Commissaires de justice associés sis 24-26, avenue du Général de Gaulle à ROSNY SOUS BOIS (93110) soussignée,

Me suis transportée ce jour au 50, rue René Alazard 93170 BAGNOLET,

Et là étant, en présence de [REDACTED], serrurier de la société ATH FERMETURES, de [REDACTED], diagnostiqueur de la société ARIANE ENVIRONNEMENT, de [REDACTED], es qualité de témoins, j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Sur place, il s'agit d'un immeuble sécurisé donnant directement sur la rue.

Cet immeuble est propre et récent. Les parties communes sont entretenues.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



Je précise que la copropriété est constituée de 29 lots et qu'un syndic bénévole s'occupe des lieux, représenté par [REDACTED] domiciliée à l'adresse de la copropriété.

J'accède au premier étage du bâtiment **par un ascenseur** qui fonctionne correctement.

Je précise que la porte du local d'habitation saisi se situe immédiatement à gauche de l'ascenseur.

Je constate que l'appartement est muni d'une porte palière dont la serrure est cassée et laisse apercevoir des traces d'usure.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



Je demande à [REDACTED] de procéder à l'ouverture de la porte.

Là étant, j'accède à un lot pour lequel je constate qu'il n'y a aucun revêtement au sol, sur les murs et au plafond.

Il n'existe pas non plus de cloisons séparant certaines pièces. Il s'agit d'une simple coque.

La pièce prend jour par une double fenêtre baies vitrées PVC, double vitrage, ainsi qu'une double fenêtre baies vitrées PVC, double vitrage, entourée de deux panneaux vitrés fixes, donnant sur le jardin.

Il n'y a pas d'électricité dans les lieux, des gaines sont visibles, depuis les cloisons, ainsi qu'au plafond. Absence de revêtement.

Présence de matériel de chantier posé au sol ou accolé aux cloisons.

Les lieux ne sont donc pas habités ni habitables en l'état.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

Jardin en jouissance exclusive :

Ce jardin est en friche et peu entretenu. Je constate la présence de végétation diverse. Un dôme est également présent.

L'accès à ce jardin est possible également depuis d'autres lots de la copropriété et des fenêtres donnent sur celui-ci.



Je quitte les lieux et je fais refermer la porte par le serrurier.

Je me rends ensuite au rez-de-chaussée de l'immeuble.

J'accède au parking.

Là étant, je peux constater les places de stationnement n° 6 et 7, numérotées et non occupées. Je prends des photographies.



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr



Je quitte les lieux à 15 h 00.



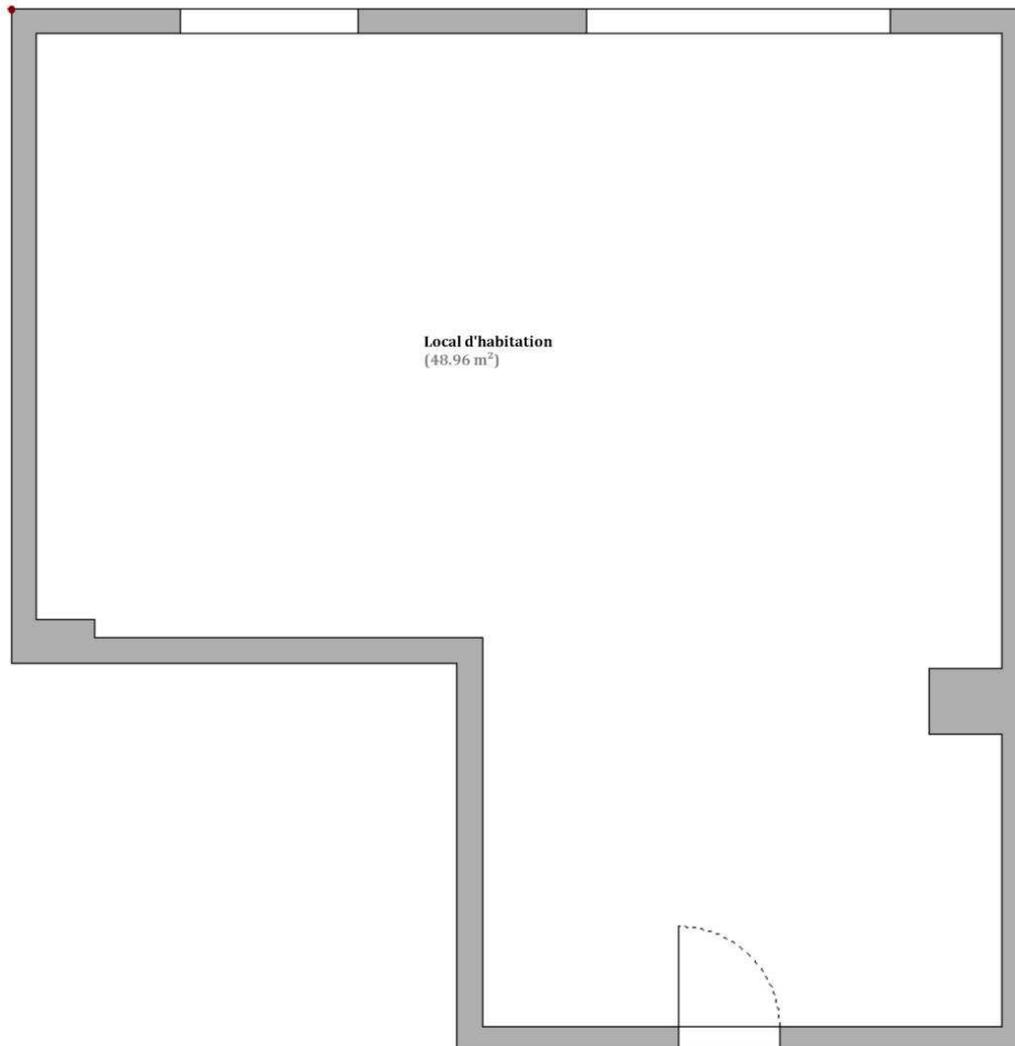
STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

PLAN



STANDARD : 01.45.28.29.67

contact@ksr-justice.fr



www.ksr-justice.fr

J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :

- *Le certificat de surface privative pour 48,96m² loi carrez.*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le rapport de l'état relatif à la présence de termites*
- *L'état des risques et pollutions.*

Durée détaillée des opérations :

- organisation des opérations (convocation, prise de rendez-vous expert, prise de rendez-vous et annulation serrurier) : 30 minutes
- opérations sur place : 1h00
- mise en forme, récupération et analyse diagnostics, paiement des intervenants : 45 minutes

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé
Le présent procès-verbal de constat
Pour servir et valoir ce que de droit.

Clémence COTI

